

## Liaisons enseignement secondaire-enseignement supérieur

### La nouvelle organisation du domaine tertiaire de l'UdA



**Philippe DULBECCO**

Président de l'Université d'Auvergne  
Professeur des Universités

L'Université d'Auvergne vient de contractualiser avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche son habilitation à délivrer ses diplômes nationaux pour les cinq prochaines années, à compter de la rentrée 2012.

Elle a profité de cette échéance pour réorganiser en profondeur son domaine tertiaire afin d'améliorer la lisibilité des parcours pour l'étudiant.

**C'est ainsi que trois écoles universitaires vont être créées, en remplacement des structures existantes :**

- ▶ l'école universitaire de droit
- ▶ l'école universitaire d'économie
- ▶ l'école universitaire de management

Ces écoles universitaires abriteront les masters et les doctorats relevant de leur champ de compétence ; elles piloteront conjointement les 4 mentions de la nouvelle licence de « Droit-Economie-Gestion ». Ces écoles universitaires auront un statut proche de celui d'une UFR, Unité de Formation et de Recherche.

**Des écoles universitaires adossées à un centre de recherche**

L'université a non seulement une mission de formation, mais également une mission de recherche. Pour remplir cette mission de recherche, l'UdA dispose de trois centres de recherche eux-mêmes rattachés à l'École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques et de Gestion qui vient d'être notée « A » dans la dernière évaluation de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

**Chacune des écoles universitaires intégrera en son sein son centre de recherche :**

- **Michel de l'Hospital**, laboratoire de recherche en sciences juridiques et politiques, pour l'école universitaire de droit ;
- le **CERDI**, Centre d'Études et de Recherche sur le Développement International, pour l'école universitaire d'économie ;
- le **CRCGM**, Centre de Recherche Clermontois en Gestion et Management, pour l'école universitaire de management.

**Cette nouvelle organisation augmentera la relation organique, déjà existante, entre formations et recherche qui est le gage principal de la qualité et de la modernité de nos formations.**

### Une licence unique déclinée en quatre mentions plaçant l'étudiant au cœur du dispositif

Dans son nouveau contrat, heureux hasard, ou bien renforcement de l'esprit du plan licence, l'UdA a largement anticipé les changements apportés par l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence.

**Grâce à une licence unique, avec un système de « majeure/mineure », l'étudiant pourra, dès septembre 2012, construire progressivement son parcours de formation, sur les trois années de la licence :**

⇒ la 1<sup>ère</sup> année sera une année d'orientation qui permettra la découverte des disciplines ;

⇒ la 2<sup>ème</sup> année sera une année de détermination consacrée à l'acquisition de fondamentaux ;

⇒ la 3<sup>ème</sup> année, enfin, sera une année de spécialisation qui débouchera au final sur 4 mentions, soit 4 diplômes, avec des parcours multiples : droit, économie, gestion, administration économique et sociale.

**Réorientation et passerelles seront ainsi facilitées.** Les étudiants ne seront plus tenus de choisir avant de connaître, comme c'était le cas jusqu'à présent : ils pourront s'essayer à différentes disciplines, nouvelles pour la plupart, se faire une idée concrète, réfléchir sur les métiers et les débouchés avant de se spécialiser.

→ [S'abonner gratuitement à la LIFE](#)

→ [Se désinscrire de la liste des abonnés](#)

### **Est-ce à dire que l'étudiant se forgera son parcours « à la carte » ?**

Pas véritablement. C'est plutôt un ensemble de parcours qui sera proposé à l'étudiant, afin d'éviter des constructions inappropriées, qui ne feraient pas sens dans une perspective de poursuite d'études en master, ou bien d'entrée sur le marché du travail avec la licence. C'est un système « majeure/mineure » qui sera mis en place dans lequel la majeure fera écho à l'une des mentions de la licence, et la mineure sera libre.

Hormis la possibilité de réorientation et de passerelles, **un autre véritable avantage de la souplesse induite par cette nouvelle organisation sera de répondre aux besoins ou attentes de tout profil d'étudiant.** La licence comprendra un socle horaire de 1500 heures au minimum, avec la validation de 180 ECTS au cours de 6 semestres. Les dispositifs de soutien et d'aide à la réussite initiés dans le plan licence, seront maintenus pour les étudiants les moins autonomes, **mais les étudiants motivés par un élargissement de leur champ de connaissances trouveront satisfaction grâce à la possibilité qui leur sera offerte d'obtenir une qualification complémentaire en validant 60 ECTS supplémentaires, ou bien encore, pour les plus ambitieux d'entre eux, un double diplôme en validant 120 ECTS en plus des 180 ECTS de base.**

Prenons quelques exemples pour illustrer ces derniers propos quelques peu techniques :

- un étudiant en droit, qui aura validé 60 ECTS supplémentaires grâce à des cours suivis en économie, obtiendra, en plus de sa licence en droit, une qualification complémentaire en économie ;

- un étudiant en gestion, qui aura validé 120 ECTS supplémentaires grâce à des cours suivis en droit, obtiendra un double diplôme, c'est-à-dire dans ce cas une licence en droit en plus de sa licence de gestion.

**La possibilité d'obtenir une double licence en 3 ans sera un atout majeur qui ouvrira de très nombreuses perspectives d'avenir pour les étudiants possédant un réel potentiel.**

### **Une seule licence déclinée en 4 mentions, cela veut-il dire qu'en 1<sup>ère</sup> année de licence, tous les étudiants seront réunis dans certains cours ?**

Certainement pas ! Il n'est pas question de créer des cours dans des amphithéâtres surchargés, où l'étudiant serait perdu. Cela reviendrait à l'annihilation même de toutes les mesures déjà prises depuis quatre ans dans le cadre du plan licence. Nous envisageons bien au contraire une pérennisation de l'esprit du plan licence qui a permis d'améliorer considérablement les taux de réussite en 1<sup>ère</sup> année universitaire.

### **La licence était traditionnellement un diplôme généraliste préparant à la poursuite d'études. Est-ce encore le cas avec cette nouvelle licence ?**

**La licence devient un diplôme pivot du dispositif de l'enseignement supérieur, car elle doit non seulement permettre une poursuite d'études, mais aussi l'entrée directe sur le marché de l'emploi à Bac+3.**

La licence restera fondamentalement préparatoire à la poursuite d'études vers un niveau supérieur de type master, et donnera, entre autres, la clé pour intégrer l'une des trois écoles universitaires de l'UdA ; elle donnera également la possibilité de se présenter à l'entrée d'une école de la fonction publique de haut niveau (IEP, ENA, INET...).

**La licence permettra aussi, à ceux qui le souhaitent, de s'insérer directement sur le marché du travail grâce à des parcours spécifiques prévus dès la deuxième année. Cependant, le fait d'avoir suivi ces modules spécifiques professionnalisants n'interdira pas la poursuite d'études.** L'accent sera mis sur la professionnalisation des cursus,

mais pas au détriment de la poursuite d'études.

### **Si la nouvelle licence peut préparer à l'insertion professionnelle, qu'advient-il des licences professionnelles traditionnelles de l'UdA ?**

Les licences professionnelles de l'UdA qui sont présentes sur des « niches professionnelles » spécifiques seront maintenues. **Je tiens à redire ici que, contrairement à la licence, les licences professionnelles ne préparent pas à l'entrée dans un master, mais seulement à une insertion directe sur le marché de l'emploi.** C'est la différence majeure entre les deux diplômes, et il ne faut plus que les étudiants se trompent. Chaque année, depuis la création de ce diplôme encore récent, de nombreux étudiants de licence professionnelle sont déçus de constater qu'ils ne peuvent pas accéder aux masters de leur choix avec ce diplôme.

### **Dans la nouvelle licence, les étudiants auront-ils la possibilité de faire un stage en entreprise ?**

Oui, avec la nouvelle licence, tout étudiant qui le souhaite aura la possibilité de faire un stage en entreprise pendant son cursus ; ce stage sera même obligatoire dans certains parcours.

### **Pourriez-vous, en quelques mots, résumer les grands changements qui vont se mettre en place dès la rentrée 2012 ?**

En guise de conclusion, je dirai que la nouvelle licence va permettre une spécialisation progressive, basée sur le choix éclairé des étudiants ; les écoles universitaires, quant à elles, seront des entités disciplinaires tirant leur excellence de leur adossement à un centre de recherche.

*Philippe DULBECCO*